

Exemple de devis avec les éléments à mentionner par votre installateur

INSTALLATEUR Adresse Numéro de SIRET Numéro TVA Contact	3	1	NOM Prénom N° + rue N ° étage (s'il y a lieu) Code postal + VILLE
SOUS-TRAITANT Adresse Numéro de SIRET Numéro TVA Contact			
Adresse du chantier : N° + rue et N° étage (s'il y a lieu) Code postal + VILLE	4	2	DEVIS Ville, le JJ/MM/AAAA Référence : exemple 123456 Visite préalable, le JJ/MM/AAAA
Description des travaux réalisés : Achat et pose d'une isolation en comble perdu ou en rampant de toiture			
		1	

DESIGNATION	Qté	P.U (€)	Montant HT (€)
Achat : Isolant de combles	2 60 m ²	60	3 600
Nom du produit : Isolant FLX Fabricant : ISOLANT & CO Modèle : XXXX 14-20 Réf : 789456 Surface : 60 m ² Épaisseur : 400 mm			
Caractéristiques techniques de l'appareil : • Résistance thermique ≥ 7 m ² .K/W • Norme NF EN 12664	3		
Pose et mise en place d'un pare-vapeur de l'isolant en comble perdu ou en rampant de toiture.	4 1,00	500	500
Total HT			4 100 €
TVA 5,5% 1			225,5 €
Total TTC			4 325,5€

Date : le JJ/MM/AAAA

Signature

Les coordonnées

- 1 Coordonnées (nom, prénom, adresse postale) correspondant à celles inscrites sur votre dossier.
- 2 Mention « DEVIS »
+ Lieu et date d'émission du devis
+ Numéro ou référence de votre devis.
+ Date de visite préalable
- 3 Coordonnées de l'installateur + n° SIRET et TVA
+ coordonnées et n° SIRET et TVA du sous-traitant s'il y a lieu.
- 4 Adresse du lieu de réalisation des travaux concernés.

Les travaux et matériaux installés

- 1 Mention du type de travaux réalisés.
- 2 Mention de l'achat du matériel.
- 3 Marque, modèle, surface et épaisseur de l'isolant posé.
- 4 Mention des caractéristiques techniques du matériel.
- 5 Mention de la pose de matériel. Préciser les aménagements nécessaires à la mise en place de l'isolation (coffrage ou écran de protection autour des conduits de fumées et des dispositifs d'éclairage encastrés; rehausse rigide au-dessus de la trappe d'accès; pare-vapeur ou tout autre dispositif équivalent lorsqu'il est nécessaire de protéger les matériaux d'isolation thermique contre les transferts d'humidité pour garantir la performance de l'ouvrage).

Vous devez respecter un délai de 7 jours francs minimum entre la date de signature du devis et la date de début des travaux. Ce délai de 7 jours exclut le jour de signature du devis et le jour de début des travaux.

Le total et la TVA

- 1 Indication du taux de TVA pour les travaux de rénovation.